

Quelle différence entre options et actions pour les bénéficiaires ?

On peut être actionnaire d'une société ou seulement potentiellement actionnaire. Potentiellement actionnaire signifie que tous les paramètres de l'actionnariat sont définis mais que le processus juridique et financier d'acquisition de l'action n'a pas été finalisé. Si l'on est actionnaire, on peut l'avoir été :

- Lors de la constitution de l'entreprise
- Par achat classique
- Lors d'une augmentation de capital
- Par achat ou augmentation de capital à travers une fiscalité privilégiée (PEE, PEA, ...)
- Suite à une fusion entre structures juridiques

Si l'on est potentiellement actionnaire, c'est que l'on s'est vu attribuer des options, classiquement des :

- Stock-options
- BSPCE, Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises
- BSA, Bons de Souscription d'Actions

Les principales différences entre avoir le bénéfice d'options et posséder des actions sont les suivantes :

Options

- J'ai du « virtuel »
- On me donne l'option
- Je n'ai rien à décaisser
- Je n'ai aucun risque, sauf si l'option a été attribuée pour compenser un élément du package de rémunération (un salaire plus bas, un bonus supprimé par exemple).
- Si j'exerce l'option et vends immédiatement l'action, je peux réaliser une plus-value sans jamais être actionnaire de l'entreprise.

Actions

- J'ai du « vrai papier »
- Je paie l'action et je suis donc en risque financier
- Je vote
- J'ai des dividendes si l'entreprise réalise un bénéfice et distribue une partie du résultat